

Cercle Cartophile du Pays de Montbéliard

3ème BOURSE toutes collections à AUTECHAUX-ROIDE

02 et 03 octobre 2021

Salle de « la crochère » 25310 Autechaux-Roide

Bulletin d'inscription à retourner avec le paiement avant le **24 septembre 2021**
à **Françoise JUILLARD - 2 chemin de la Taille - 25310 BONDEVAL**

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : Fax :

Adresse mail :

Je soussigné, demande à participer à la 2ème bourse toutes collections qui aura lieu
Les **samedi 02 et dimanche 03 octobre 2021** de 9h à 12h30 et de 14h à 16h et
souhaite disposer

de : tables (1,20 x 0,80m) à 10€ pour samedi ou dimanche (rayer la
mention inutile)

de : tables au prix de 15€ pour le weekend
2 tables maximum (**joindre le chèque à l'ordre du CCPM**)

Je réserve.....assiettes anglaises garnies à 10€ pour samedi et/ou dimanche (entourer
la, les mentions utiles)

Pour les négociants, numéro SIREN :

Pour les particuliers, joindre une copie recto verso de la carte d'identité.

A.....le.....

Signature

(Buvette et assiettes anglaises garnies à commander et repas à prendre au stand)
(**règlement au verso à signer**)

TSVP

Association loi 1901 non soumise à TVA

Présidente : Françoise JUILLARD Chemin de la Taille 25230 BONDEVAL 0677898676

Secrétaire : Sylvain METTETAL 1 rue Georges Cuvier 25310 Roches les Blamont 0689244181

Trésorière : Annie PEDETTI 7 rue P. DUKAS 25700 VALENTIGNEY 0647813934

REGLEMENT D'ORGANISATION de la 3^{ème} bourse toutes collections du CCPM à Autechaux-Roide

Article 1 : la troisième bourse toutes collections du CCPM d'Autechaux-Roide est une manifestation annuelle qui vise à rassembler tous les amateurs de cartes postales et de papiers de collection.

Le salon concerne en priorité les transactions de cartes postales et de vieux papiers tels que livres, bandes dessinées, journaux, factures, traites, actions, affiches, photos, lettres, marques postales, timbres, vignettes, étiquettes, documents publicitaires, monnaies etc...

L'organisation de la manifestation est assurée par le CCPM

Article 2 : La participation comme « vendeur » à la bourse du CCPM est réservée en priorité :

Texte
Texte

Texte

- Aux membres du CCPM à jour de leur cotisation de l'année en cours.
- A d'autres participants ayant acquitté un droit de réservation auprès du CCPM

Article 3 : Chaque exposant doit au préalable remplir une fiche d'inscription spécifique à chaque salon et acquitter les droits de réservations.

Les places sont attribuées dans l'ordre de retour des bulletins d'inscriptions et en tenant compte de la fidélité des participants à concurrence de la disponibilité de l'espace réservé dans la salle.

Aucune installation « imprévue » n'est admise le jour du salon.

Date limite d'inscription : 24 septembre 2019

Article 4 : En application de la loi L 310-2 et des articles R 321-1 et suivants du code pénal concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants doivent veiller à être en règle avec la législation en vigueur et fournir les renseignements nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.

Article 5 Le CCPM souscrit une assurance responsabilité civile pour se couvrir. La couverture « Sinistre » en cas de vol, détérioration, est de la responsabilité pleine et entière de chaque exposant. Ceux-ci sont responsables des dommages causés par eux aux locaux et matériels mis à leur disposition.

Tous les articles mis à la portée du public restent sous la seule et entière responsabilité du propriétaire aux risques et périls de ce dernier.

Article Le CCPM se réserve le droit d'exclure toute personne (réservataire ou visiteur) qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans en avoir à exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou de remboursement d'aucune sorte.

Article 7 : Le prix de la location des tables est fixé chaque année par Le CCPM. Il s'établit sur la base d'une table. En cas d'absence d'un réservataire, les droits restent acquis au CCPM à titre de dédommagement. Toutefois Le CCPM se réserve le droit d'examiner la situation du réservataire pour un éventuel remboursement total ou partiel.

Article 8 : L'entrée du salon est gratuite | Une carte postale commémorative à tirage limité | est vendue au tarif en vigueur.

L'ouverture des portes du salon se fait à 7 h pour les réservataires.

L'entrée des visiteurs ou personnes étrangères à la mise en place du salon se fait à l'ouverture officielle du salon à 9 h. Coupure pour le repas entre 12h30 et 14h. L'heure de clôture est fixée à 16h00

Le CCPM se réserve le droit exclusif de l'affichage dans l'enceinte du salon.

Article 9 : La participation à la 3^e bourse toutes collections du CCPM à Autechaux-Roide implique l'acceptation pleine et entière du règlement de la manifestation.

Mention manuscrite obligatoire :

Lu et approuvé sans réserves, suivi de la date et de la signature :

PROTOCOLE SANITAIRE ANTI-COVID EN VIGUEUR: Port du masque obligatoire, gel et gants plastiques à disposition de l'exposant et des visiteurs sur le stand, 2 personnes maximum par emplacement